

Grenoble le 15 juillet 2019

La directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames, messieurs les représentants  
des organisations syndicales

Division  
des Ressources  
Humaines  
(D.R.H.)

Direction

Objet : votre courrier du 12 juillet 2019

Réf :

Affaire suivie par  
Philippe RICHARD

Téléphone  
04 76 74 79 21

Mél :  
ce.38i-drh-secret  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :  
Cité administrative  
1, rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex 1

Adresse des bureaux  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble

Mesdames, messieurs les représentants des organisations syndicales,

En réponse à votre demande intersyndicale reçue le 12 juillet 2019, je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

En premier lieu, l'affectation provisoire annuelle des titulaires remplaçants de secteur relève d'une organisation de service et non d'une phase du mouvement. Cette opération se faisait d'ailleurs plus tardivement les années précédentes.

Pour rappel, c'est à votre demande que les modalités d'organisation de service des TRS ont été revues cette année pour avoir une vision départementale et vous assurer de l'équité de traitement dans le respect du barème des enseignants.

Un groupe de travail a ainsi eu lieu le 5 juillet 2019, groupe de travail qui n'existait pas auparavant. Celui-ci a examiné pendant quatre heures trente l'ensemble des situations de chaque circonscription en tenant compte du barème des enseignants ainsi que des indications fournies via la fiche de vœux dématérialisée. Cette fiche est identique à celle des années précédentes avec pour complément, le choix d'un poste plein. Toutes les demandes de modifications légitimes que vous avez évoquées lors de cette séance ont été prises en compte.

Après le groupe de travail, sur une circonscription deux supports ayant été oubliés, une micro réorganisation a été effectuée pour que ces postes soient attribués dans le respect du barème. Afin de respecter le travail effectué par le groupe de travail, il va de soi que seules sont réexaminées d'éventuelles erreurs de barème qui auraient échappé à la lecture de l'ensemble des données.

Des délégations de personnels qui l'ont demandé, ont été reçues pour un complément d'information en circonscription ou à la direction des services départementaux de l'Education Nationale. Les personnels ayant déposé un recours recevront une réponse explicative par courriel.

Vous êtes déjà en possession de l'état des lieux, circonscription par circonscription et vous serez destinataires, comme chaque année, du tableau définitif des organisations de services pour la CAPD du 12 septembre 2019, lié aux diverses régularisations habituelles (disponibilités, détachements, carte scolaire...).

Comme je vous l'ai précisé lors de la dernière CAPD du 2 juillet 2019, nous aborderons la question de cette organisation de service à l'automne 2019 afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2020.

Je vous prie de croire, mesdames messieurs, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la rectrice et par délégation,  
la directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Isère



Viviane HENRY

